

## **CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Je vous remercie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se déroulera à la MAIRIE, le :

**Lundi 18 décembre 2023 à 19 h 00**

Comptant sur votre présence.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

### **ORDRE DU JOUR – Session ordinaire**

---

- 1) Acquisition d'un garage rue du quartier neuf cadastré AD 484 (Annexe 1)
- 2) Adhésion au groupement de commande permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté (Annexe 2)
- 3) Convention de mutualisation 2023-2025 avec le Département du Doubs pour la demi-pension des élèves de l'école primaire : modification du prix des repas (Annexe 3)
- 4) Renouvellement des baux de terrains agricoles
- 5) Location d'un local professionnel dans la maison médicale
- 6) Zones d'accélération des énergies renouvelables
- 7) Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- 8) Tarifs 2024 (location de salle des fêtes, cantine...)
- 9) Revalorisation des tarifs d'hébergement dans le cadre des frais de déplacements
- 10) Convention cadre d'adhésion aux missions complémentaires du centre de gestion du Doubs (Annexe 4)
- 11) Personnel communal :
  - ✓ Avancements de grade au 01/01/2024 :
  - Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 23/35ème et création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à 23/35ème

Recrutement :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 35/35ème et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 35/35ème
- Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture à 35/35ème et création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 35/35ème
  
- ✓ Mutation au 01/02/2024 :
  - Suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à 31.50/35ème à compter du 01.02.2024 et création d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants à 30.50/35ème à compter du 08.01.2024
  - Suppression d'un poste de gardien-brigadier à 35/35ème et création d'un poste de brigadier-chef principal à 35/35ème à compter du 01.03.2024
  
- ✓ Départ en retraite au 01/01/2024 :
  - Suppression d'un poste d'attaché principal à 35/35ème à compter du 01.01.2024
  
- ✓ Versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- ✓ Mise à jour de la délibération du RIFSEEP

12) Informations :

- Rapport annuel SIE du Haut Plateau du Russey (Annexe 5)

13) Questions diverses

Fait à Villers Le Lac, le 11 décembre 2023.  
Le Maire,  
**Dominique MOLLIER**

